

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DU CENTRE

Rapport synthétique d'activité 2012



I. LE SOUTIEN AUX ARTISTES : AIDER A CREER ET A DIFFUSER

Le soutien à la **création** est principalement conduit à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) par les conseillers culturels et artistiques. Leur activité de conseil et d'expertise se développe selon deux axes principaux : **le soutien aux grandes institutions labellisées d'une part, le soutien aux artistes et équipes artistiques professionnelles indépendantes d'autre part.**

1. Le spectacle vivant

La région Centre compte 16 structures appartenant aux réseaux, programmes et labels du spectacle vivant [1]. Dans ce domaine, l'activité des secteurs ne consiste pas simplement à aider au fonctionnement des institutions existantes par une reconduction des subventions, mais également à anticiper et préparer les évolutions dans un souci d'efficacité et d'amélioration du maillage culturel régional.

La convention du théâtre de Vendôme est reconduite pour quatre ans à compter du 1er janvier 2012 et son objet a été revu : après avoir couvert les champs des « arts de la piste, de la marionnette et du théâtre d'objet », **l'Hectare** est désormais « scène conventionnée pour les arts de la marionnette et le théâtre d'objet ».

Ouverte au public en avril 2011, la salle pour les musiques actuelles **« Le Temps Machine »,** dont le fonctionnement est porté par l'agglomération de Tours, a été aidée de manière plus importante par la DRAC cette année (95 000 euros). Cette montée en puissance a notamment permis de revoir les termes du conventionnement SMAC et d'orienter le projet artistique et culturel pour la période 2013-2015 vers une coopération accrue avec l'autre SMAC du territoire Le Petit Faucheux à Tours.

Enfin, la convention d'objectifs 2012-2014 de la SMAC **l'Astrolabe** à Orléans, qui associe Ville, Région et Etat a pu être définie. Outre la consolidation des actions de diffusion et de soutien à la création, un important projet de diffusion numérique innovant « Astroflux », porté en coproduction avec l'association Labomédia, sera mené.

L'un des principaux chantiers a porté cette année encore sur le champ de la **création musicale contemporaine**. Malgré l'abandon du projet de CIMAC en octobre 2011, la DRAC a souhaité continuer à soutenir la dynamique de réseau qui avait su se construire autour de ce projet. Ainsi en 2012, un nouvel élan a été donné à l'association Jubi:luz - créée conjointement par l'association de préfiguration de la CIMAC (aujourd'hui dissoute), le CCR de Noirlac et l'ENSAB - avec le recrutement, par cette association, en octobre, d'un coordinateur. L'Etat réaffirmera en 2013 son double objectif d'inscrire d'une part ce pôle dans une logique de réseau contribuant à l'aménagement culturel du territoire, et d'autre part de chercher à pérenniser en région Centre les différentes missions relevant d'un Centre National de Création Musicale.

Du côté des centres chorégraphiques nationaux, le contrat de Josef Nadj est reconduit à la direction artistique du CCNO pour un nouveau mandat de 4 ans à compter du 1er janvier 2013.
L'arrivée de Thomas Lebrun à la direction artistique du CCNT en janvier 2012 a impulsé une nouvelle dynamique en faveur de la danse sur Tours et son agglomération mais également sur

[1] 4 scènes nationales à Orléans, Blois, Châteauroux et Bourges ; 1 centre dramatique national à Orléans ; 1 centre dramatique régional à Tours; 2 centres chorégraphiques nationaux à Orléans et Tours ; 4 SMACs (scènes de musiques actuelles) à Tours, Lignières, Orléans et Blois, 1 opéra régional à Tours ; 3 scènes conventionnées à Saran, Vendôme et Vernouillet .

tout le territoire Régional. Son projet, d'une grande exigence artistique et riche en propositions artistiques nombreuses et variées s'adresse à un public large et renouvelé.

La convention-cadre liant les différents financeurs du Théâtre d'Orléans est arrivée à échéance le 31 décembre 2011 ; le bilan de la période 2009-2011 a fait clairement apparaître que l'augmentation du coût du Théâtre en Ordre de Marche (TOM) était intégralement supporté par la Scène nationale. Aussi la convention-cadre renouvelée pour trois années (2012-2014) institue-t-elle un nouveau mode de fonctionnement : les structures résidentes sont davantage associées à l'élaboration du planning des salles et responsabilisées financièrement puisqu'elles participent au financement du personnel intermittent et vacataire. Le bilan d'une première année de fonctionnement sera réalisé au cours du premier semestre 2013.

En ce qui concerne les **artistes et équipes artistiques du spectacle vivant**, différents dispositifs permettent de les accompagner, soit ponctuellement au travers d'aides au projet, soit plus durablement au travers des conventionnements. En 2012, 52 équipes ont ainsi été aidées au titre de la création/diffusion (17 en musique, 9 en danse, 26 en théâtre, rue, cirque, marionnettes).
Ces aides ont permis aux compagnies chorégraphiques, dramatiques et aux ensembles musicaux d'asseoir et de développer leur politique de création et de consolider leur rayonnement au travers de leur diffusion nationale, voire, pour certains, internationale. La progression du nombre de compagnies chorégraphiques soutenues par la DRAC se poursuit en 2012 et confirme un regain d'attractivité de la région pour ces compagnies.

2. Les arts plastiques

L'année 2012 a été marquée par l'inscription de plusieurs grands projets dans le cadre du CPER (contrat de projets Etat - Région) : la création du *Centre de Création Contemporaine – Olivier Debré* à l'emplacement de l'actuel site de Tours de l'Ecole Supérieure des Beaux-arts interrégionale TALM ; le manège Rochambeau à Vendôme destiné à recevoir une *Triennale de la création contemporaine en région Centre* ; la création du *Centre d'art contemporain des Tanneries* à Amilly, dans l'agglomération de Montargis, sur plus de 3000m² ; enfin la réhabilitation intégrale et l'extension du centre d'art contemporain *Le Transpalette* à Bourges.

Tous ces projets qui doivent voir concrètement le jour d'ici 2015, ajoutés à la fin du chantier du FRAC de deuxième génération qui ouvrira ses portes en septembre 2013, sont en train de redessiner en profondeur la cartographie des lieux de diffusion de la création en région Centre, sur le point de devenir l'une des plus dynamiques de France.

Parmi l'ensemble des actions menées ou en train d'être réalisées dans le secteur des arts visuels en région Centre, trois peuvent être particulièrement soulignées :

Le lancement de la plate-forme numérique régionale :
A l'initiative de la DRAC Centre, une plate-forme numérique d'informations sur les arts visuels en région Centre (AAAR) consultable par tous a vu le jour cette année.
Le site internet est conçu comme une plate-forme de services regroupant un agenda actualisé de toutes les manifestations en région, un annuaire de toutes les structures opérant dans le domaine des arts visuels – environ 130 aujourd'hui, tous secteurs et activités confondus – des actualités professionnelles identifiant notamment tous les appels d'offres aux artistes et enfin une revue enrichie régulièrement de documents audiovisuels. Cette plate-forme est dorénavant accompagnée à parité par la DRAC et le Conseil régional.

Le lancement du futur *Centre de Création Contemporaine – Olivier Debré* à Tours :
Depuis le 10 décembre dernier le *Centre de Création Contemporaine – Olivier Debré* a un visage. Le jury du concours international d'architecture a en effet déclaré l'agence portugaise des frères Manuel et Francisco Aires Mateus lauréate.
Le programme architectural de ce projet se déploie sur trois espaces principaux, correspondant aux trois lignes de programmation à venir du nouveau CCC-Olivier Debré, conformément aux orientations de son projet d'établissement.

Le chantier doit commencer en septembre 2014 pour une ouverture au public prévue pour le second semestre 2015.

Le lancement d*e la commande publique de l'Hôtel Dupanloup* à Orléans :
Le 26 novembre dernier, la commission nationale de la commande publique a décidé d'attribuer un financement de 95 000 €, s'ajoutant au financement déjà accordé pour l'étude préliminaire et à la somme mise à disposition par l'Université d'Orléans (total = 420 000 €), pour réaliser, dans le cadre de la commande publique nationale, l'aménagement mobilier de l'ensemble des salles du futur *Centre Universitaire et de Recherche* d'Orléans qui s'installera à



l'automne 2013 dans l'ancien Palais épiscopal Dupanloup.
La réalisation de ce projet est confié à l'agence hollandaise de design *Makkink & Bey.* Le projet, très ambitieux, consiste à intervenir avec un ensemble de meubles, de tentures et de tapis à chaque fois différents dans chacune des salles.
La salle dite « Georges Bataille », ancienne salle de lecture de la bibliothèque municipale et salle d'honneur du nouveau projet sera l'un des lieux d'intervention les plus importants de tout le programme.
En plus de la création mobilière, cette salle recevra l'ensemble des panneaux peints sur bois qui entoureront la salle, panneaux réalisés par l'artiste Bruno Rousselot dont le projet a été retenu dans le cadre du comité du 1% artistique présidé par la ville d'Orléans.

II. LES PATRIMOINES : CONNAITRE, PRESERVER, METTRE EN VALEUR

La connaissance, la préservation, la valorisation des patrimoines de la région Centre font partie des missions fondamentales du ministère de la culture en région.
Cette politique de préservation est indissociable d'une réflexion sur l'évolution de notre environnement urbanistique et paysager et la promotion d'une architecture et d'un urbanisme moderne et de qualité.

1. L 'accroissement des connaissances

Cette année a été fructueuse pour l'accroissement des connaissances, notamment dans le domaine de l'**archéologie**. Une quinzaine d'opérations de prospections-inventaires aériennes, pédestres et subaquatiques autorisées et soutenues financièrement par la DRAC ont permis de collecter des données nouvelles. Elles viennent enrichir la base de données nationale (Patriarche) qui répertorie désormais plus de 34 000 sites archéologiques pour cette région.

Les chercheurs que compte la DRAC et ceux qu'elle soutient (CNRS, Universités…) ont conduit en 2012 une trentaine de projets de recherche couvrant toutes les périodes historiques et portant notamment sur les grands sites archéologiques régionaux inscrits au Contrat de Projets Etat Région, en particulier pour le Néolithique, autour des ateliers de taille du silex du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), et pour l'Antiquité les sites d'*Argentomagus* (commune de Saint-Marcel – Indre) et de Drevant (Cher).

Ces activités de recherche dûment programmées et financées par la DRAC sont complétées par les découvertes et nouvelles connaissances issues des opérations d'archéologie préventive. En effet, le relatif dynamisme économique de la région multiplie les projets de construction de zones artisanales et commerciales, les grands aménagements urbains (tramway de Tours) et ruraux (ZAC d'Ozans à Etrechet dans l'Indre) ainsi que les infrastructures linéaires de transport comme la LGV Sud-Europe-Atlantique (SEA), dans le sud du département d'Indre-et-Loire dont les travaux de construction ont nécessité des opérations archéologiques sur une surface de près de 1000 hectares.

En application de la loi sur l'archéologie préventive, les archéologues de la DRAC sont donc amenés à prescrire des diagnostics d'abord, des fouilles ensuite s'il y a lieu, dont ils effectuent le contrôle scientifique, afin de documenter au mieux et dans des délais contraints les sites affectés par les projets avant leur destruction. Une plaquette d'information sur les procédures spécifiques à ce domaine, *Archéologie préventive – Mode d'emploi* éditée par la DRAC, a été largement diffusée auprès des élus et des aménageurs.

L'existence, à côté de l'Institut national de recherches archéologiques (Inrap), de 6 services archéologiques de collectivités agréés dans 4 des 6 départements de la région (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loiret, villes de Chartres, d'Orléans et communauté d'agglomération de Bourges Plus) a permis de réaliser 192 diagnostics dans des délais raisonnables. A la suite de l'avis de la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique (CIRA) du Centre-Nord, dont la DRAC Centre assure le secrétariat, et des prescriptions de fouilles préventives, 54 opérations ont été réalisées, dont une quinzaine sur le tracé de la LGV SEA.



LGV - Maillé médiéval

L'augmentation des connaissances passe aussi par l'organisation de **colloques et de conférences.** On mentionnera dans le domaine de l'architecture et du patrimoine le cycle de conférences « *Les Jeudis du Patrimoine ».* La Direction régionale des affaires culturelles du Centre propose depuis 2009 un cycle annuel de conférences, qui a lieu un jeudi par mois (sauf en juillet et août), au cours duquel des spécialistes, conservateurs, universitaires, architectes, restaurateurs… interviennent autour d'un thème lié à l'histoire, l'histoire de l'art et au patrimoine. L'année 2012 était consacrée au "Patrimoine d'Orléans". Ces conférences ont accueilli un public désormais nombreux et fidèle dans l'auditorium du muséum d'histoire naturelle.
En marge de ce cycle de conférences, un colloque consacré à la cathédrale de Bourges a accueilli à Bourges 250 personnes.

2. L'enrichissement des collections

Le soutien de la DRAC dans le domaine patrimonial porte également sur **l'enrichissement des collections.** C'est ainsi que l'Etat soutient, en partenariat avec le Conseil Régional, au travers du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM), l'acquisition d'oeuvres venant compléter les collections des 65 **musées labellisés Musées de France** que compte la région Centre.

En 2012, cette politique d'enrichissement des collections a permis à sept musées de la région l'achat d'oeuvres importantes.
Château de Blois : acquisition d'une tapisserie du XVIe siècle

Le musée de l'agriculture (COMPA) de Chartres s'est enrichi d'un ensemble de 67 maquettes, répliques très fidèles d'outils et de machines agricoles, de 600 jouets agraires (XIXe et XXe siècles)

Les collections du Cabinet d'arts graphiques du musée de l'Hospice Saint-Roch d'Issoudun ont été complétées par des oeuvres de Salvador Dali « Les chants de Maldoror », Fred Deux « Je rêve de dormir », « Fou », Cécile Reims « Calligraphies végétales » et Anton Prinner « L'Apocalypse ».

Le musée George Sand et de la Vallée Noire de La Châtre, le musée des beaux-arts de Tours, le musée de la Marine de Loire à Châteauneuf-sur-Loire et le Museum d'Orléans ont également été soutenus pour des acquisitions pertinentes.



Blois – Tapisserie

Le dynamisme du réseau des musées, relais important de la vie culturelle régionale, est illustré par la parution d'un catalogue célébrant les 30 ans du FRAM et dans lequel plus de 300 pièces acquises depuis les quinze dernières années sont représentées.

3. La protection par la loi

L'instruction des demandes de protection juridique des immeubles constitue l'une des missions majeures de la conservation régionale des monuments historiques (CRMH).
En 2012, cette instruction a abouti à 2 décisions ministérielles de classement et 12 décisions préfectorales d'inscription au titre des monuments historiques dont l'ensemble bâti et décoré par le céramiste Jean Linard à Neuvy-Deux-Clochers dans le Cher.

4. La conservation et la restauration

La préservation du **patrimoine protégé, qu'il s'agisse d'édifices, d'objets d'art et de décors**, **ou encore d'espaces protégés**, est au coeur de l'action des architectes urbanistes de l'Etat (ABF), des conservateurs, des documentalistes, des ingénieurs et des techniciens tant au sein de la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) que dans les Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP).

La CRMH intervient dans le cadre de la **conduite d'opération** lorsque l'Etat est maître d'ouvrage pour les monuments qui lui appartiennent ou dans celui du **contrôle scientifique et technique,** en coordination avec les STAP, quand les propriétaires sont des particuliers ou des collectivités.
Les ABF, responsables de la sécurité des monuments historiques appartenant à l'Etat dont ils sont conservateurs, assurent un suivi à ce titre, en lien avec les affectataires et le Centre des monuments nationaux, le cas échéant.

En 2012, des chantiers importants se sont poursuivis sur les cathédrales de Chartres (valorisation intérieure), de Bourges (toiture), de Tours (maçonnerie et vitraux du transept) et d'Orléans (beffroi et façades du transept). Certaines de ces opérations bénéficient de partenariats significatifs, la Région et l'Europe pour la cathédrale de Chartres (Contrat de projets Etat - Région) et le Département du Loiret et la ville d'Orléans pour celle d'Orléans.
Des chantiers nouveaux ont été engagés sur l'église Saint-Julien de Tours, propriété de l'Etat, et sur la collégiale de Candes Saint-Martin en Indre-et-Loire (Contrat de projets Etat - Région). Par dérogation, l'Etat exerce la maîtrise d'ouvrage de cette opération financée avec la Région, l'Europe et le Département.

Outre Chartres et Candes-Saint-Martin, l’exécution du CPER a également porté en 2012 sur l’église de Saint-Satur et le domaine du château de Chaumont-sur-Loire.



Cathédrale de Chartres

Sur une enveloppe disponible de près de 12 M€ pour les monuments historiques, la DRAC a engagé 5,30 M€ de crédits nouveaux en 2012 pour ces opérations en maîtrise d’ouvrage de l’Etat, dont 1 M€ pour les interventions diverses d’entretien et d’études.

Pour les immeubles et objets mobiliers n’appartenant pas à l’Etat, 90 subventions ont été attribuées pour un total de 5,55 M€.
Ces aides ont permis d’accompagner de manière significative des chantiers importants comme l’ancien évêché Dupanloup d’Orléans, le prieuré d’Yron à Cloyes-sur-le-Loir (28), les vestiges de l’abbaye de Méobecq (36), l’hôtel Gouïn à Tours et le château de Gien. Elles ont été décisives pour des opérations de sauvetage urgent comme le château de Palluau dans l’Indre, celui de la Motte Sanguin à Orléans et l’église de Prunay-le-Gillon (28).
Avec un taux moyen d’intervention de 37 %, l’action de l’Etat a permis aux bénéficiaires d’engager 14,80 M€ de travaux dont 3,50 M€ par les propriétaires privés. Les projets relatifs aux objets mobiliers ont représenté 149 000 €.

La DRAC contribue également activement aux politiques de gestion des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial. En région Centre, ces inscriptions concernent quatre sites : la cathédrale de Chartres (1979), la collégiale Saint-Etienne à Neuvy-Saint-Sépulchre et la cathédrale Saint-Etienne de Bourges au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle (1987), la cathédrale de Bourges (1992) et le Val de Loire (2000) qui s'étend sur 164 communes des régions Centre et Pays de la Loire.
En 2012, la DRAC et les STAP concernés ont participé à l'actualisation de la valeur universelle (VUE) des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial en assurant le recueil des données et avis destinés à établir le rapport périodique sur l'état de ces biens.

Dans le domaine muséographique, la politique de sauvegarde des collections est favorisée par le récolement, véritable outil de redécouverte des collections. Sa mise en œuvre est fortement encouragée par une aide importante pour l'achat de logiciels de gestion et pour le recrutement de vacataires, renforçant les équipes muséales très réduites de certaines structures, pour effectuer ce travail qui permet d'évaluer l'état de conservation des pièces.

Mieux connaître les collections permet de mieux les conserver. Les collections (tableaux, sculptures, objets d'art et de tradition populaire, arts graphiques, collections de science

naturelles) de 20 musées ont bénéficié d'un financement à parité avec le Conseil Régional au travers du FRAR (Fonds régional d'aide à la restauration) qui a permis des traitements curatifs ou de conservation préventive.

Le dynamisme du réseau des musées, relais important de la vie culturelle régionale est illustré par la parution d'un catalogue célébrant les 30 ans du FRAM (Fonds régional d'acquisition pour les musées) où plus de 300 pièces acquises depuis les quinze dernières années y sont représentées.

5. La valorisation

Mieux connaître les **collections des musées** permet aussi de mieux les valoriser par une médiation renouvelée et diversifiée favorisant l'élargissement des publics. En 2012 deux expositions ont reçu le label d'intérêt national : « Festin de la Renaissance, cuisine et trésor de la table au XVIe siècle » organisée par le Château Royal de Blois et « Tours 1500, capitale des arts » organisée par le Musée des beaux-arts de Tours. Dans un tout autre registre, on signalera l'effort accru des musées en faveur de la médiation numérique. Ainsi le travail de mise en ligne des collections s'est-il intensifié sur le site internet de l'association des personnels scientifiques de la région et sur le portail « Histoire des arts » en partenariat avec le Rectorat. Des dispositifs muséographiques virtuels ont également été réalisés : table d'orientation virtuelle au musée archéologique d'Argentomagus, film avec restitution 3D du temple de Minerve au musée d'Yzeures.

6 . La promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité

La DRAC contribue également, à travers l'expertise des services territoriaux de l'architecture et du patrimoine, à promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité s'intégrant harmonieusement avec le milieu environnant. Dans ce cadre, la DRAC émet des avis consultatifs sur des projets traitant de l'aménagement du territoire : projets d'architecture ou d'urbanisme à forts enjeux, projets inscrits dans le programme national de rénovation urbaine (PNRU), projets inscrits dans le programme de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), installations classées... Cette mission s'exerce également à l'occasion du suivi des documents de planification urbaine (DTA, SCOT, PLU, cartes communales), dans un souci de maîtrise du développement urbain, de protection des paysages emblématiques et de valorisation des caractéristiques propres à chaque territoire. Les services de la DRAC participent aux réflexions liées aux problématiques environnementales et au développement des énergies renouvelables (éolien, solaire...). Au cours de l'année 2012, les STAP ont contribué, par leurs analyses patrimoniales et paysagères, au **volet éolien** du schéma régional climat, air, énergie (SRCAE).

En matière de création architecturale, la DRAC veille à affirmer le rôle confié au ministère de la culture et de la communication en matière de promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Elle participe aux actions de diffusion de l'architecture contemporaine en liaison avec les structures régionales : Ordre des architectes, Maison de l'architecture, FRAC, CAUE... Le conseil en architecture auprès du DRAC est assuré par les ABF qui contribuent à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Les ABF participent également à la diffusion de la culture architecturale et à la conduite des actions de sensibilisation : politique architecturale en région, Archilab, label XXe, prix grand public de l'architecture, albums des jeunes architectes et des paysagistes (AJAP). Ils sont également régulièrement sollicités pour participer aux commissions ou aux jurys des concours d'architecture et d'aménagement.

7. La réflexion sur les évolutions

Parallèlement à la politique menée en matière de préservation du patrimoine, la DRAC participe à la réflexion sur l'évolution de notre environnement urbanistique et paysager en lien avec des préoccupations de développement durable.
Le **patrimoine naturel et paysager** fait l'objet, dans notre région, d'une attention particulière. La participation des STAP à l'élaboration des documents d'urbanisme et des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) y contribue sur l'ensemble du territoire.

En matière de gestion des espaces protégés, les ABF assurent, au sein des services territoriaux de l'architecture et du patrimoine, les missions à caractère régalien conformément aux pouvoirs propres d'autorisation, d'accord ou de recommandation qu'ils tiennent des lois et règlements en vigueur. A ce titre, ils veillent à l'application des législations sur les abords de monuments historiques, les sites protégés, les secteurs sauvegardés et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de la région. En moyenne 17 000 avis sont émis annuellement dans ce cadre par les STAP sur l'ensemble des six départements composant la région.

III LES INDUSTRIES CULTURELLES

L'agence « CICLIC » s'est globalement restructurée en 2012, intégrant les nouvelles missions confiées par l'Etat et la Région concernant le Livre et la Lecture et la Culture numérique. La DRAC a maintenu son intervention financière au niveau de 2011, permettant ainsi à l'EPCC (*nomination du directeur de la DRAC vice-président du conseil d'administration)* de poursuivre l'ensemble de ses missions.
2012 marque également pour l'établissement public l'inscription, dans le contrat de projets Etat/Région (CPER), de la création d'un studio d'animation pour artistes en résidence dans le cadre de la réhabilitation du quartier Rochambeau à Vendôme.



Vendôme - Studio d'animation

Dans le secteur de l'exploitation cinématographique, l'année 2012 a été marquée par l'installation de projecteurs numériques dans la quasi totalité des salles de cinéma de la région Centre avec un très fort soutien de l'Etat (CNC) 2M€. Cette phase de transition numérique réalisée plus rapidement que prévu nécessitera de doter également au cours de 2013 les circuits itinérants de la région Centre de matériels numériques adaptés.

Au niveau de l'aménagement culturel du territoire, on observe peu de changement en 2012 au niveau du parc de salles de cinéma régional (63 cinémas/ 186 salles + 5 circuits itinérants).

Si l'Art et Essai maintient son parc de salles avec un classement de 39 cinémas en 2012 accompagné d'un soutien de l'Etat (CNC) de 420.000 €, on enregistre de fortes inquiétudes dans ce secteur (Studio à Tours) après l'annonce de l'arrivée d'un nouvel opérateur à Tours Nord (Groupe Ciné Alpes/ Davoine). Ce dossier sera l'un des dossiers délicats pour la DRAC en 2013 (rapporteur en CDAC - Commission départementale d'aménagement commercial, siégeant en matière cinématographique). Autres situations délicates dans l'Art et Essai à Orléans avec le cinéma « Les Carmes » et à Bourges, le cinéma de la Maison de la Culture ayant dû s'installer pendant la période des travaux dans un autre lieu.

Dans le secteur de l'**économie du livre**, la DRAC consacre chaque année 3,2 % du budget Livre et Lecture aux maisons d'édition et aux librairies de la région Centre. Malgré les problèmes que rencontre ce secteur, une nouvelle librairie « Volte Pages » a vu le jour à Olivet en plein centre-ville avec le soutien de la DRAC.

IV. LA TRANSMISSION : RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

Cette mission, est, au côté de la préservation du patrimoine et du soutien à la création, l'une des missions fondamentales de la DRAC.

1. L'éducation et les enseignements artistiques

Action transversale ouverte sur l'ensemble du champ culturel, l'**éducation artistique** est le levier majeur de la démocratisation culturelle. Aussi la DRAC apporte-t-elle son soutien aux actions menées en milieu scolaire depuis la maternelle jusqu'à l'université et aux enseignement spécialisées (conservatoires).

Dans un contexte budgétaire contraint, l'effort a plus particulièrement porté en 2012 sur l'enseignement culturel et artistique dans les lycées :

- soutien aux options obligatoires et facultatives dans les lycées d'enseignement généraux. On signalera à ce titre la mise en place d'une option facultative expérimentale « Théâtre » au Lycée Pothier d'Orléans en partenariat avec le CDN d'Orléans.
- soutien à l'action culturelle (accueil d'artistes en résidence notamment) dans les établissements agricoles (Amboise, Châteauroux, Nogent-sur-Vernisson, Vendôme) au titre de la convention signée avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

D'autres conventions comme celles signées avec les universités d'Orléans et Tours permettent aux étudiants de s'ouvrir aux pratiques culturelles. Les étudiants d'Orléans bénéficient avec l'ouverture récente de la salle de spectacles « Le Bouillon » d'une offre culturelle élargie.

Si le soutien aux dispositifs d'éducation artistique dans le primaire et les collèges connaît un recul depuis quelques années, l'implication de nombreux partenaires culturels (équipes artistiques ou structures) demeure et mérite d'être rappelée.

Enfin Il ne faut pas oublier que l'éducation artistique se déploie aussi hors milieu scolaire. Depuis quelques années la DRAC apporte un soutien appuyé au développement des services des publics dans les grandes institutions labellisées du spectacle vivant et des arts plastiques. Ce soutien constitue désormais un axe fort de l'action de la DRAC en faveur de l'éducation artistique.

2. Le développement de la lecture publique

Le réseau des bibliothèques publiques est également un important vecteur de démocratisation culturelle.

Chaque année, le ministère de l'Intérieur délègue à la Préfecture de Région les crédits du **concours particulier pour les bibliothèques** destinés à la construction, l 'aménagement mobilier, l'informatisation des bibliothèques, la numérisation des collections patrimoniales. La DRAC apporte son expertise scientifique et technique au projet et assure la gestion administrative et financière des dossiers.

L'enveloppe de crédits allouée au concours particulier des bibliothèques s'est élevée cette année 2012 à 2,599 M€ .

39 opérations différentes ont ainsi bénéficié d'une aide financière spécifique autant sur des projets importants que sur des projets plus modestes initiés par des petites communes rurales. On peut citer comme exemples la restructuration et la remise aux normes de la bibliothèque municipale de Tours (Indre-et-Loire), les travaux d'aménagement d'une médiathèque dans l'enceinte d'un ancien collège à Cloyes-sur-le-Loir (Eure et Loir), la construction d'une médiathèque intercommunale à Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire), la réutilisation d'un espace en centre ville pour y installer la médiathèque d 'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire) et la ré-informatisation du réseau de lecture publique du Conseil Général du Loir-et-Cher. Plus modestes des équipements se construisent à Valençay, Azay-le-Ferron, Fay-aux-Loges ou Nogent-sur-Vernisson.

Destiné à lutter contre les inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture, le premier Contrat Territoire-Lecture de la Communauté de Commune du Canton de Beaugency a été signé en juillet 2012. Depuis cette signature, plusieurs demandes ont été faites par des collectivités territoriales de la région Centre afin de mettre en place un contrat similaire sur leur territoire (Vierzon ; le département d'Eure-et-Loir).

3. La culture comme lien social et facteur de développement territorial

En dehors du champ scolaire ou universitaire, la volonté de faciliter **l'accès aux pratiques culturelles pour une culture partagée** guide l'action de la DRAC et en particulier celle de la MACTI (Mission de l'action territoriale et interministérielle).

La DRAC Centre a initié en 2010 le dispositif de convention culturelle de territoire, avec pour priorité les **territoires ruraux ou enclavés**. Ces conventions ont pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre de leur politique culturelle. Elles visent à favoriser, d'une part, l'attractivité des territoires en lien avec les facteurs économiques, touristiques, d'autre part, l'accessibilité de tous les publics à la culture.

Après les conventions signées en 2010[2] et 2011[3], la DRAC Centre poursuit son engagement en faveur du développement culturel des territoires ruraux et enclavés : la **Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V)** est le sixième territoire à bénéficier d'une convention culturelle de territoire. Signée le 21 décembre 2012 pour une durée de trois ans, cette convention fixe les objectifs suivants : développement et rayonnement culturel et économique du territoire, accompagnement des acteurs locaux, développement de l'accès de la population (notamment nouvellement installée) aux pratiques artistiques et culturelles

[2]Communauté de communes de La Châtre Sainte-Sévère et la ville de La Châtre (36), ville de Richelieu (37), Communauté du pays de Vendôme et ville de Vendôme (41)

[3]Agglomération du Montargois et des Rives du Loing (45), Parc Naturel Régional de la Brenne (36)

Dans le cadre de convention culturelle de territoire avec la **Communauté de communes de La Châtre – Sainte-Sévère** (36) plusieurs actions ont été conduites en 2012 avec la poésie pour fil conducteur.

L'opération **« Mettre en poésie le Pays de George Sand »** s'est déployée sur tout le territoire de la Châtre avec onze partenaires qui ont, chacun, développé une action spécifique.

Quant au projet de **Maison Européenne de la Poésie (Le Magny),** développé au cours de l'année 2012, il trouvera son aboutissement le 5 mai 2013 au cours d'une journée festive de restitution artistique organisée avec l'ensemble des partenaires. Cette initiative s'est inscrite dans le cadre de « ID en campagne » mis en place par la Région Centre, avec le soutien de la DRAC. Différents secteurs (culturel, économique, social, touristique et éducatif) se sont conjugués dans un projet artistique fédérateur.



Le Magny – L'arbre à poèmes

4. L'information et la communication des données publiques

Responsable éditorial du **site internet** de la DRAC, la mission de la coordination de la documentation, de l'information et de la communication (MCDIC), s'est particulièrement mobilisée en 2012 pour alimenter le site internet rénové, en se souciant surtout de simplifier l'accès à l'ensemble des informations liées aux missions et actions des services de la DRAC.

L'accent a été mis sur :
- *l'actualité* : présentation d'événements marquants en images (remontée du bourdon dans son beffroi restauré) ou sous forme de dossiers complets (les 20 ans du centre dramatique national d'Orléans, l'histoire de la maison de la culture de Bourges à l'occasion de l'inauguration de la place Gabriel Monnet),
- la révision des pages *«demande de subventions »,*
- la *valorisation des données* produites par la DRAC dans le cadre de ses missions : catalogue des protections au titre des monuments historiques... ou des acquisitions du FRAM ; communication de données administratives et financières sous forme de synthèses et statistiques.

Enfin la mission continue de se former sur le volet cartographie qui doit être impérativement développé en 2013. L'attente tant au sein de la DRAC que de nos partenaires est très grande.